



Les types de tests

- Toujours open bar avec un peu de priorités, pris en charge à 100% Régime Obligatoire.
- **RT-PCR : gold standard**, recherche ARN viral, prélèvement naso-pharyngé désagréable, technique longue sur machine labo.
- **Tests salivaires** : exactement pareil que la PCR, prélèvement beaucoup plus simple mais sensibilité plus faible => seulement patients sympto et si le prélèvement naso-pharyngé est impossible.
- **Tests antigéniques** : recherche protéines virales (spike et enveloppe), technique immuno-enzymatique facile à mettre en œuvre, sans machine, rapide (résultat en 20 minutes), prélèvement naso-pharyngé, sensibilité correcte chez les patients symptomatiques. Conditions de réalisation et de mise à disposition en discussion.

Quand tester ?

- **Symptomatique** : sans délai
- **Symptomatique et moins de 6 ans** : attendre 3 jours et si le rhume passe, pas de test et reprise en collectivité sans formalité (pas de certificat).
- **Cas contact symptomatique** : sans délai

Qui tester ?

- **Si symptômes compatibles, sans hésiter** : ce sera souvent négatif mais ne pas louper les cas !
- **Si contact avéré** avec un cas Covid+ (On est cas contact si contact de 15 minutes ou plus sans protection ni distance avec une personne malade Covid ou qui a été testée Covid+ dans les trois jours suivants ce contact.).
- **En cas de symptômes persistants** malgré un test initial négatif
- **Chez les petits de moins de 6 ans si symptômes durant plus de trois jours**

Les masques :

- Toujours distribués en officine pour les Covid+ et les cas contact signalés sur SIDEP.
- Toujours distribués en officine pour les personnes vulnérables au sens du décret du 29 août : immunodéprimés, cancers en évolution et sous traitement, IR sévère ou dialyses, greffes et >65 ans avec diabète compliqué et ou obésité.
- Pour les médecins libéraux : distribution de masques en officine terminée, stock de 3 semaines en EPI à constituer par le professionnel.

Les arrêts

- **Covid+** : par médecin traitant ou par contact Covid
- **Cas contact** : par contact Covid ou déclare ameli
- **Patients vulnérables (décret du 29 août)** : Plus possible d'obtenir un arrêt automatique sur "déclare ameli" depuis le 31 août. L'arrêt relève de la maladie si l'état du patient le justifie.
- Le cas des patients vulnérables peut aussi se régler avec la médecine du travail ou dans la fonction publique en sollicitant une autorisation spéciale d'absence auprès de la commission médicale.
- **Pour les soignant(e)s** : considéré(e)s comme "essentiell(e)s", ils ou elles peuvent travailler lorsqu'ils ou elles sont Covid+ avec mesures barrières +++
- **Pour les médecins libéraux malades Covid**, arrêt maladie à fournir **aussitôt** à la CPAM et à la CARMF avec indemnisation sans carence 112€/jour CPAM et 3 classes CARMF (classe A : 68,88 €/jour, classe B : 103,32 €/jour, classe C : 137,76 €/jour). Attention, ne pas faire de TCG !
- **Pour les médecins libéraux très malades Covid** (oxygénothérapie requise) : déclaration en maladie professionnelle.

Les quarantaines

- Ce sont maintenant des "septaines".
- **Covid +** : isolement 7 jours voire plus, car obligatoire jusque 48h après fin des symptômes (fièvre, toux intense)
- **Cas contact** : isolement 7 jours après le contact, test à J5-J7 du contact et libération si test négatif, si test positif isolement encore 7 jours au moins même si asymptomatique.
- **Pas de test après isolement pour autoriser la libération.**